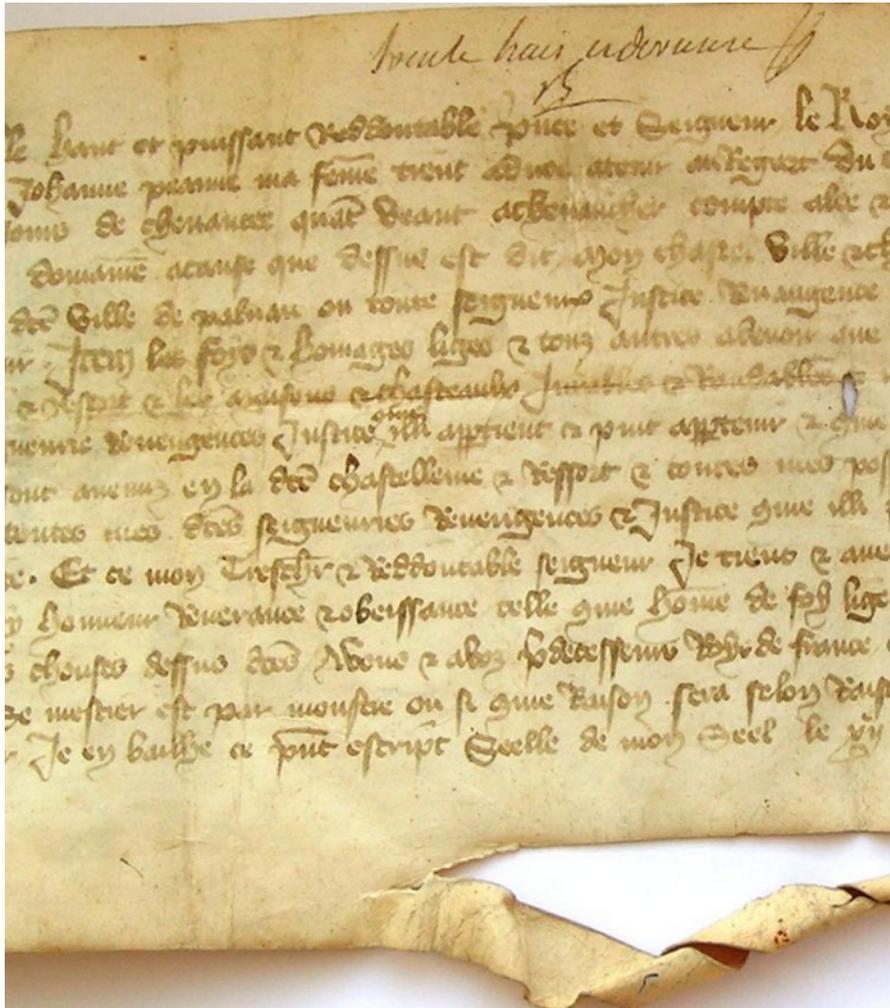


Archives à la loupe n° 1

Seigneurs et paysans au Moyen Âge à Palluau



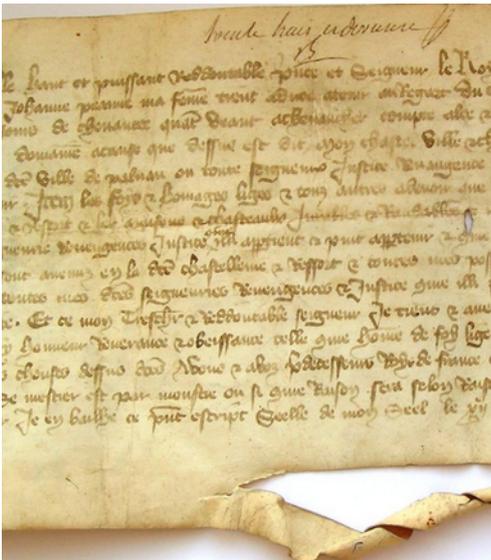
Classes de 5^e et de 2nde
Temps estimé : 2 heures

Service éducatif & valorisation

Ce corpus s'appuie sur les archives d'une seigneurie réelle : la seigneurie de Palluau.

Il permet d'étudier les conditions de vie et de travail des communautés paysannes et d'appréhender l'organisation féodale qui régit les rapports au sein de l'aristocratie foncière.

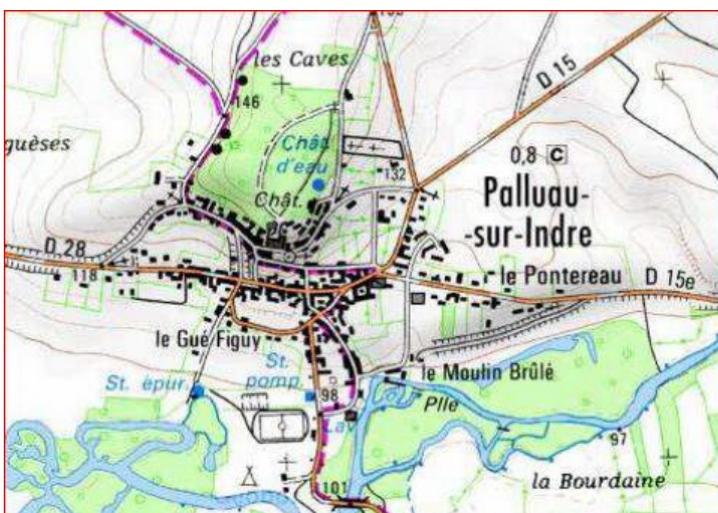
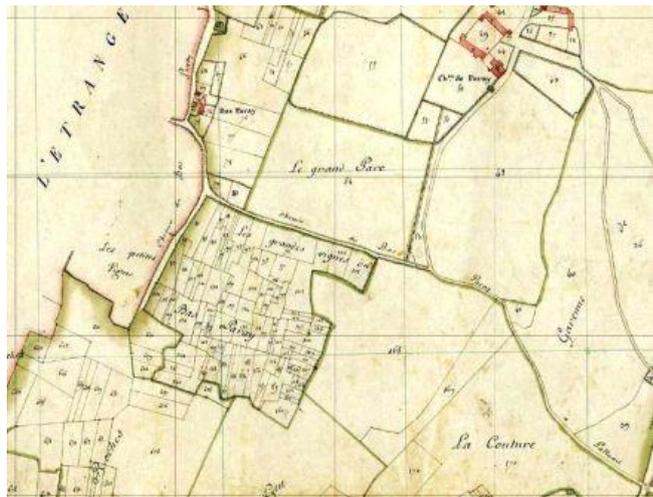
Le corpus documentaire



Une charte de 1365 ([ADI 12 J 12](#))
et sa transcription (voir [document 1](#))

Deux extraits du cadastre de 1811
[ADI 3 P149/37](#)
[ADI 3 P149/38](#)

Le cadastre s'exploite à partir d'un guide des
toponymes (voir [document 2](#))



Un extrait de la carte IGN de Palluau-sur-Indre (voir [document 3](#))

Des pistes pour une exploitation pédagogique

⇒ Les conditions de vie et de travail des paysans sont étudiées en relevant les toponymes des extraits cadastraux et de la carte IGN. Ces toponymes permettent de connaître l'occupation d'un espace. On peut compléter le support cartographique en consultant la carte de Cassini sur www.geoportail.fr.

La consigne donnée aux élèves : repérer des toponymes et les classer en fonction de :

- ▶ la nature des sols ou des cultures (ex : *Les Grandes Vignes, Les Grandes Chaumes, La Chaumette, Les Chaumes, La Couture, Les Terres Rouges, Les Terres Fortes, Les Varennes, Landes, Forêt*)
- ▶ les éléments topographiques (ex : *La Pièce du Puy, Le Clos de la Motte, La Motte Haut*)
- ▶ les activités humaines (ex : *La Tuilerie, La Garenne du Paray, Le Moulin, La Charterie*)

Cette analyse montre que des terres mises en valeur pour la culture des céréales ou de la vigne alternent avec des terres pauvres. Les toponymes se rapportant à la topographie et aux activités humaines révèlent l'implantation défensive du château médiéval. La carte IGN montre que le château de la Motte, aujourd'hui disparu, et celui de Palluau, sont situés en bordure d'un plateau surplombant la vallée de l'Indre.



Château de Palluau-sur-Indre
([ADI 48 J 4B 149](#))

Le *moulin*, le long de la rivière est l'une des caractéristiques des XII^e-XIII^e siècles ; machine pré-industrielle, celle-ci entre dans le droit de ban du seigneur. Parmi ses autres droits, on trouve *les garennes*, terres réservées en vertu du droit de chasse.

Le seigneur trouve donc à Palluau tous les éléments dont il a besoin pour asseoir son autorité : un site défensif et la proximité de la rivière pour des aménagements hydrauliques (moulin, étangs, alimentation des fossés).

On peut compléter cette approche des conditions de travail des paysans en montrant des fresques de calendriers agricoles telles que celles de Paulnay.

Fresque de l'église de Paulnay, mars,
la taille de la vigne,
XIV^e siècle
([ADI 2010](#))



⇒ **L'autorité du seigneur apparaît aussi à la lecture de la charte. Elle révèle notamment les droits de justice d'Hugues Tranchelion qui dispose de la haute, moyenne et basse justice, soit l'ensemble des crimes et délits. Cependant, il n'exerce pas ce droit sur l'ensemble de la seigneurie mais le partage avec un autre seigneur - Geoffroy de Palluau - pratique fort répandue au Moyen Âge.**

Par ailleurs cette charte permet de mettre en lumière différents « liens d'homme à homme » tissés par Huguenin Tranchelion, seigneur de Palluau :

- ▶ il rend l'hommage lige au seigneur de la châellenie de Châtillon-sur-Indre : le roi de France.
- ▶ il tisse des liens de dépendance avec ses « hommes » (vassaux et paysans) et ses serfs.

Document 1 : Aveu par Hugues Trachelion de la seigneurie de Palluau (12 novembre 1365)¹

Archives départementales de l'Indre. 12 J 12

Transcription par Marc du Pouget, Directeur des Archives départementales de l'Indre

TRANSCRIPTION

De vous très noble, haut et puissant redoutable prince et seigneur le roy de France je, Huguenin Trachelion, escuier, seigneur de [2] Paluau a cause de Johanne Peanne ma femme, tient, advoe a tenir au regart du chasteau et chastellenie de Chastillon sur Indre a foy et homaige [3] lige a quarente jours de chevaucée quant ve[n]ant a chevaucher, compté alée et venue quant je me pars de mon chastel, les chouses qui s'ensignent² : [4] premierement a mon domaine, a cause que dessus est dit, mon chastel, ville et chastellenie de Paluau, excepté ce que monsieur Geuffroy de Paluau, [5] chevalier, a en ladicte ville de Paluau, ou³ toute seigneurie, justice, revengence⁴, hautesz, meanne⁵ et basse, et ou tout ce qui s'en despant et puit [6] despendre et appartenir. Item les foyz et homages liges et touz autres a devoir que mes homes et subgiez me doivent par raison et a cause de mondit [7] chastel et chastellenie et ressort, et les maisons et chasteaulx jurables et randables a mes homes et femmes de servise et de serve condicion et autres, ou tout les [8] droitz, destroy⁶, seigneurie, revengences ...

TEXTE MODERNISÉ

Moi, Huguenin Trachelion, écuyer, seigneur de Palluau, en raison de mon mariage avec Jeanne Peanne⁷ et à cause du château et de la châtellenie de Châtillon sur Indre. Je tiens de vous très noble, haut et puissant prince et seigneur le roi de France, je reconnais tenir moyennant foi et hommage lige avec quarante jours de chevauchée - tout compris du départ au retour - et les biens suivants :

La haute, moyenne et basse justice sur mon domaine : château, ville et châtellenie de Palluau, sauf sur l'espace où Geoffroy de Palluau, chevalier, exerce son autorité. De même, mes hommes et sujets, mes hommes et femmes de serve condition, me doivent la foi et hommage lige⁸, leur droit, devoir et redevance ...

je en bailhe ce present escript seellé de mon seel le XII jour de novembre l'an mil CCC soixante et cinq.

¹ Après la défaite de Poitiers (1356) et le traité de Brétigny (1360), le Berry est à la frontière franco-anglaise et les bandes de mercenaires anglais ou français s'emparent des châteaux.

² ensuivent (influence de la langue d'oc : *enseguir*)

³ avec

⁴ *revangeance, revengeance* : jouissance d'un droit

⁵ moyenne (un des trois degrés de la justice)

⁶ *destroy* : district, étendue de juridiction, juridiction elle-même.

⁷ Il s'agit de Jeanne Péan. Les noms de famille sont mis au féminin pour les femmes. Elle est la fille de Jean Péan ou Payen, époux d'Isabeau de Palluau.

⁸ Au XIV^e siècle, l'expression « hommage lige » est devenue courante, elle désigne simplement une dépendance envers le seigneur.

Document 2 : Guide des TOPONYMES de PALLUAU-sur-INDRE

D'après GENDRON (Stéphane). *Les Noms de lieux de l'Indre*.

Académie du Centre, CREDI, Châteauroux, 2004.

CHARTERIE

Contraction de *charretterie*, remise où l'on range les charrettes.

CHAUME, CHAUMET

Chaume proviendrait d'une racine préceltique *calma* qui a désigné la friche. Dans l'Indre c'est un terrain vague servant de pacage aux bestiaux, ou encore une grande étendue de terre labourable.

COUTURE

De l'ancien français *couture*, mot issu du latin *cultura*, qui désigne un champ labouré, une terre cultivée par opposition aux herbages, aux vergers ...

FORÊT

Forêt, c'était au Moyen Âge la partie du domaine qui se situait hors de l'espace cultivé (du lat. *foresta*, dérivé de *fors* « hors »). Le mot désigne plus généralement une vaste étendue couverte d'arbres.

GARENNE

De l'ancien français *garenne* lieu de chasse réservé au seigneur, généralement un bois entouré de murs ou de haies réservé à la reproduction du petit gibier. *Garenne* peut également désigner une « terre maigre » ou pauvre.

LANDE

Une *lande* est un terrain vague, une région plate, un terrain couvert de broussailles, une étendue inculte.

MOTTE

Du français *motte*, monticule de terre. Le mot prend, à partir du début du XII^e siècle, le sens de château seigneurial bâti sur une butte artificielle.

PUY, PEU

Importante série de toponymes issus du latin *podium* hauteur, en français *puy*.

TERRE, TERRE FORTE

Plusieurs groupes se détachent ici :

- les toponymes du type « les Terres de X », X étant le plus souvent un nom de domaine, parfois un nom de famille.
- les toponymes composés de *terre* + adjectif désignant la couleur, la nature ou la qualité de la terre. Par exemple, les terres fortes, glaises, grasses ou rouges désignent des terres argileuses. Beaucoup se rapportent à des carrières voisines. Les Terres Noires et les Terres Rouges, très nombreuses dans l'Indre, ont souvent attiré l'attention des archéologues ; un grand nombre d'entre elles sont en effet à mettre en relation avec l'extraction de minerai.

TUILE, TUILERIE

Du français *tuilerie*, atelier ou usine où l'on fabrique les tuiles (lat. *tegula*, anc. franç. *tioule, tiule, tiole*).

VARENNE

Les *varennes* (ou *varannes*) sont des terres sablonneuses généralement situées près d'un cours d'eau.

VIGNE

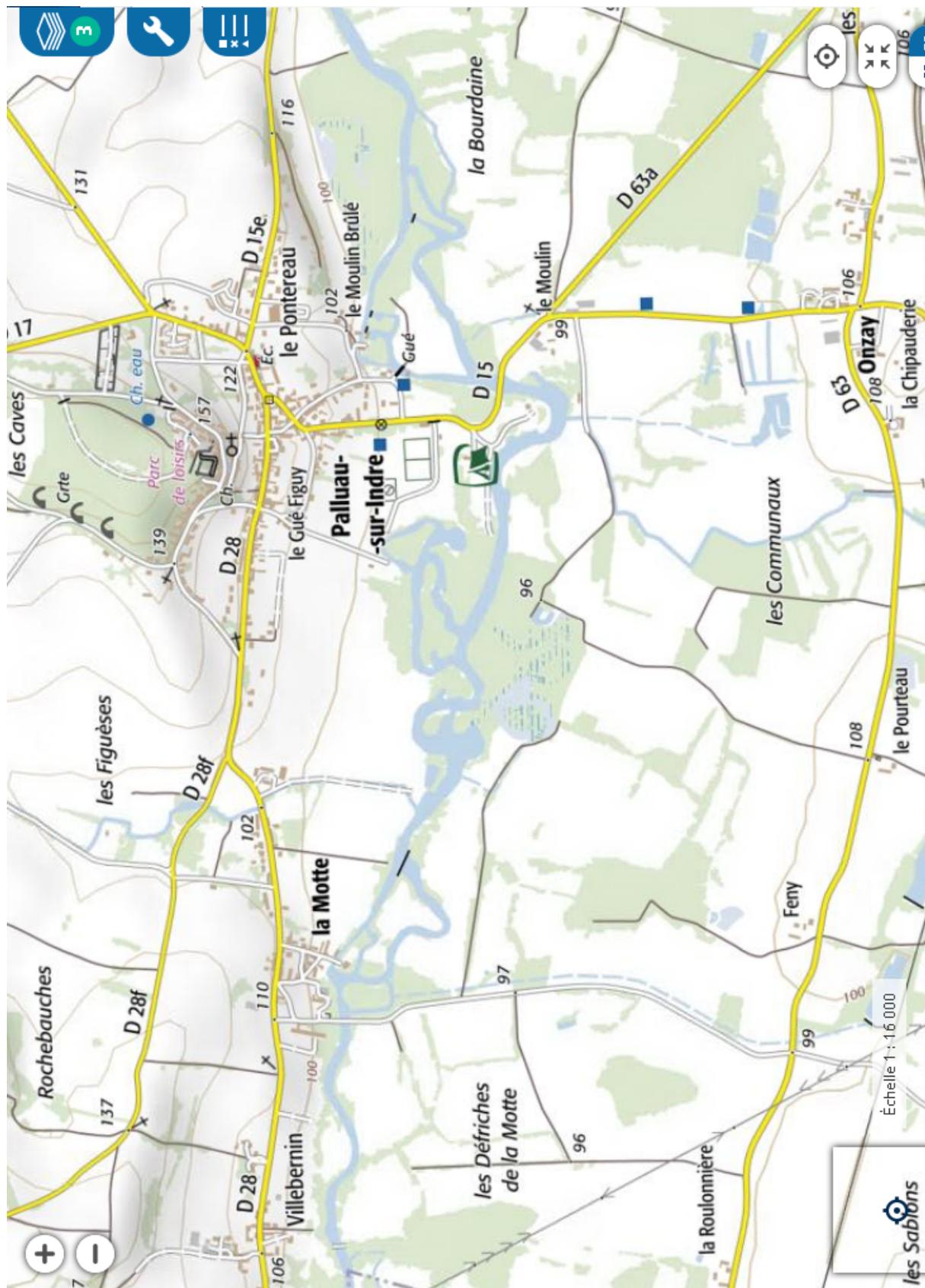
Série abondante de toponymes rappelant la culture de la vigne.

VILLEBERNIN

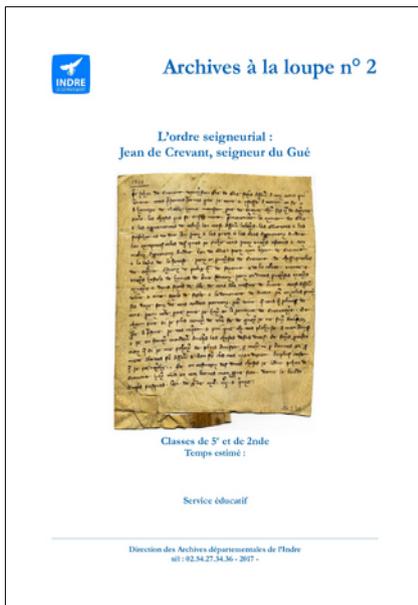
Hameau et château de Palluau, *Villabrunain* XIV^e, première mention *Villabruni* en 1327, *paroisse de Villebruayn* 1340, *Villa Brunini* 1351.

Document 3 : extrait de la carte IGN 1/16 000°

Source : IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr



Pour aller plus loin...



[Archives à la loupe n° 2 :](#)

« L'ordre seigneurial : Jean de Crevant, seigneur du Gué »

[Exposition](#)

« Berry médiéval, à la découverte de l'Indre au Moyen Âge »

